



ARRÊTÉ N° 54/2025

Circulation interdite Sauf Riverains Interdiction de stationner Voie Communale n°1 La Roncière Rue de la Source Du 14 Mai au 18 Juillet 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise LESSARD TP en date du 25 avril 2025 d'interdire la circulation sur la VC1 la Roncière et rue de la Source pour des travaux de renouvellement du réseau AEP.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le renouvellement du réseau AEP, la circulation sera interdite sauf riverains sur la VC1 la Roncière et rue de la Source du 14 mai au 18 juillet 2025, le stationnement sera interdit au droit du chantier sur la même période.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la rue des frères L'hermite, le Champ Bocquet, la Huais.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise LESSARD TP.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise LESSARD TP.

Fait à QUÉVERT, le 25/04/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

23 AVR. 2025



Publié le 30 avril 2025